



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an 2026, le 20 mars, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel suite à la convocation du 16 mars 2026.

Présents : M. Walter MARTIN, Mme Sandrine PENE, M. François BESSON, Mme Laurette COMAS, M. Olivier ABRIAL, Mme Fabienne RAVET, M. Emmanuel PERRIN, Mme Sylvie DEBARD, M. Xavier MAISONNEUVE, Mme Annick PERRET, M. Eric PERRET, Mme Aurélie BOZONNET, M. Vincent MAURICE, Mme Elodie MEREAUD, M. Ludovic VEYRET, Mme Audrey MICHEL, M. Stéphane PERRAUD, Mme Patricia COLNOT, M. Sébastien LAMOTTE, Mme Morgane SARTORETTI, M. Bogdan GRAND, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Jean NICOLAS

Excusés/absents : néant

Secrétaire de séance : M. Eric PERRET

Nouvelle assemblée – Elections du Maire et des adjoints

Suite au renouvellement de l'assemblée le 15 mars dernier, la doyenne d'âge Mme Annick PERRET, ouvre la séance et déclare les conseillers officiellement installés dans leurs fonctions. Elle constate la présence de l'intégralité des membres, satisfaisant largement la condition de quorum, et permettant d'organiser immédiatement l'élection du maire. Elle invite les candidats à se manifester. M. Walter MARTIN se déclare.

Le vote a lieu au scrutin secret. Les assesseurs Mmes MEREAUD, SARTORETTI, et DEBARD, comptabilisent 23 voix pour M. MARTIN sur 23 suffrages exprimés.

M. Walter MARTIN est élu Maire d'Attignat et se voit remettre l'écharpe tricolore par Mme PERRET.

Il remercie l'assistance et déclare que cette écharpe symbolise la République, la responsabilité particulière du Maire, la confiance et les attentes des Attignatis.

M. le Maire prend la présidence de la suite de la réunion. Il souhaite six adjoints comme permis par la réglementation. A l'unanimité le Conseil fixe ce nombre à six. L'élection s'effectue à bulletin secret par liste bloquée composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Mme Sandrine PENE propose sa candidature avec M. BESSON, Mme COMAS, M. ABRIAL, Mme RAVET et M. PERRIN.

Après dépouillement la liste conduite par Mme PENE obtient 23 suffrages.

Mme Sandrine PENE, M. François BESSON, Mme Laurette COMAS, M. Olivier ABRIAL, Mme Fabienne RAVET et M. Emmanuel PERRIN sont proclamés adjoints dans cet ordre.

M. le Maire lit à présent la Charte des élus locaux et remet un exemplaire à chaque conseiller.

Les obligations réglementaires relatives à l'installation du nouveau Conseil sont désormais accomplies.

Délégations générales au Maire

Certaines attributions du Conseil peuvent être exercées directement par le Maire dans un souci de bonne administration et de réactivité au quotidien. Les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales listent une trentaine de délégations possibles notamment les actes relevant des achats courants, les concessions funéraires, les indemnités d'assurance. Le Conseil accorde les délégations au Maire après avoir fixé les plafonds financiers de plusieurs d'entre elles (unanimité).

Désignation de représentants

M. le Maire présente les missions du Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain. La Commune doit désigner deux délégués titulaires et le double de suppléants.

Il rappelle la singularité du Syndicat Veyle-Reyssouze-Vieux-Jonc composé de 22 communes issues de 3 intercommunalités distinctes. L'usage veut que Grand Bourg agglomération choisisse des représentants communautaires parmi des conseillers municipaux.

Les conseillers acceptent tous de voter à main levée.

Pour siéger au SIEA, le Conseil élit M. MARTIN ayant pour suppléants MM. PERRAUD et M. MAURICE, ainsi que Mme BOZONNET ayant pour suppléants M. NICOLAS et Mme MICHEL (unanimité).

S'agissant du SVRVJ, le Conseil propose à GBA les nominations de Vincent MAURICE, Emmanuel PERRIN et Sandrine PENE (unanimité).

En clôture de cette première séance, M. le Maire tient à revenir sur le travail accompli depuis 12 ans, l'énergie et la persévérance de tous. Il salue les conseillers des mandatures précédentes, avec une pensée pour Mmes PARRATON et MASNADA, et souhaite la bienvenue aux nouveaux entrants.

L'exécutif compte six adjoints bientôt rejoints par six conseillers délégués. Les arrêtés interviendront dans les prochains jours. Une équipe élargie permettra de mener à bien les projets sans recourir à des prestataires externes.

Il rappelle plusieurs engagements du programme et annonce que le cadre de vie constituera une priorité.

Séance levée à 20h15

Le Secrétaire de séance,
Eric PERRET

Le Maire,
Walter MARTIN